



Ornia

Rhône Provence

EXPO-BOURSE CHUSCLAN 2024

**LES 10 ET 11 FEVRIER 2024
à partir de 9 h 00**

**Salle Louis Chinieu
Chemin des Rogations
30200 CHUSCLAN**

La date limite de réception des inscriptions est fixée au

MARDI 30 JANVIER 2024 inclus

Veillez respecter impérativement cette date pour faciliter les démarches auprès des DDPP respectives.

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner
la feuille d'inscription par courrier à

**M. HELLIOT Jean-Paul - 464 chemin des Costes - 30200 CHUSCLAN
ou par e-mail : ✉ ornia.rp@gmail.com**

Renseignements : ☎ 04 66 90 00 38 - ☎ 06 15 12 65 24

Vétérinaire sanitaire : Dr Gilles David - La Clinique Bleue - Bagnols s/Cèze

Entrée gratuite

DEROULEMENT DE L'EXPOSITION

- L'enlogement des oiseaux s'effectuera le **jeudi 8 février, de 14 h à 20 h.**
- **Vendredi 9 février : visite des écoles et inauguration de l'expo à 19h00**
- L'ouverture au public le **samedi 10 février de 9h à 18h** et **dimanche 11 février de 9h à 17h**
- Les éleveurs retireront leurs oiseaux le **dimanche 11 février après 17 h 00.**
- **L'accès des exposants et visiteurs à la salle Louis Chinieu sera soumis aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'exposition.**

CHARTRE DE QUALITE

ORNIA respectera la charte de la manifestation organisée par l'UOF COM France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007.

ORNIA s'engage à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, aux meilleurs soins, à l'entretien, à la sécurité des oiseaux et à suivre la réglementation sanitaire en vigueur.

L'organisation ne sera pas tenue responsable des décès ou des vols éventuels.

FORMALITES VETERINAIRES

- **Sur le plan sanitaire, la réglementation en vigueur sera appliquée :**
 - Une **attestation de provenance** mentionnant l'absence de maladies infectieuses en particulier la maladie de Newcastle dans leur département sera demandée par l'organisateur auprès des DDPP concernées,
 - L'éleveur exposant devra fournir une **attestation sur l'honneur** (vous signerez cette attestation lors de l'encagement) attestant que ses oiseaux sont élevés systématiquement en volière et n'ont pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours précédant l'expo de Chusclan. Dans le cas contraire, l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire daté de moins de 5 jours attestant de la bonne santé des oiseaux en précisant leur numéro de bague.
 - Les organisateurs et le vétérinaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

REGLEMENT DE LA BOURSE

SECTION ORNITHOLOGIE

- Les **inscriptions** devront se faire par **Ornithonet** et, pour les éleveurs isolés, par l'envoi du formulaire UOF (voir annexe) à M. HELLIOT Jean-Paul, au plus tard mardi 30/01/2024 à 23h59.
- **Seules les personnes identifiées par des gilets ORNIA seront autorisées à vendre les oiseaux.**
- La bourse est ouverte à tous les éleveurs et à tous les oiseaux (sauf la faune européenne en phénotype sauvage).
- **Un prélèvement de 10%** sur les ventes des oiseaux sera appliqué.
- Un **prix minimum** est fixé pour chaque oiseau en bourse : canaris : 25€, perruches : 15€, petits exotiques domestiques et cailles : 12€, diamants australiens et autres exotiques : 35€, colombes œ: 15€. Le prix de vente sera automatiquement relevé s'il est inférieur à ce prix minimum.
- Les oiseaux devront être de propre élevage, bagués au diamètre réglementaire et être âgés de 2 ans maximum (2022-2023) pour les canaris, 3 ans maximum (2021-2022-2023) pour les exotiques bec droit et la faune européenne, 3 ans maximum (2021-2022-2023) pour les petits psittacidés et 5 ans maximum (2019-2020-2021-2022-2023) pour les grands psittacidés.
- Les oiseaux présentés devront présenter un réel intérêt pour l'élevage et être dans un état de santé irréprochable.
- Pour les oiseaux sexés ADN, le préciser sur la feuille d'engagement et joindre le(s) certificat(s) de sexage qui sera (seront) remis à l'acheteur.
- Indiquer également si l'oiseau est porteur d'une mutation et s'il est inscrit à l'I-FAP.
- **IMPORTANT** : Pour les **oiseaux cédés par couple**, seul l'organisateur peut en faire la saisie. Vous devrez donc saisir vos oiseaux par Ornithonet comme d'habitude et il vous faudra impérativement envoyer à Jean-Paul HELLIOT votre liste avec les couples souhaités, assez tôt pour qu'il puisse les saisir.
- Les oiseaux protégés (convention de Washington ou loi de 1976) et/ou inscrits à l'iFAP devront être accompagnés des autorisations nécessaires à leur présentation et transport (nous contacter si doute).
- L'organisateur se réserve le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspond pas à ces critères.

Toute participation à l'exposition entraîne l'acceptation du règlement intérieur ci-dessus.

Les membres d'**ORNIA Rhône Provence** vous réserveront le meilleur accueil et vous espèrent nombreux.

Bien cordialement et à bientôt !